



## PROCÈS-VERBAL 6 avril 2020

À une séance du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 6 avril 2020 à 19h30 et à laquelle participent mesdames les conseillères Carol-Sue Ash, Myriam Cabane, Monique Côté, messieurs les conseillers Daniel Bock, Tommy Desjardins et Jean-Paul Rouleau, formant quorum sous la présidence du maire François Gauthier.

Monsieur Daniel Charrette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim assiste à la séance.

En raison de circonstances exceptionnelles relatives à la pandémie et aux risques de contamination du COVID 19, la séance se tient par appel conférence.

### **Présence et quorum**

#### **1-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

##### **1. Tenue de la séance par appel conférence à huis clos**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et qui s'est ensuite prolongée;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des employés municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et le directeur général et secrétaire trésorier par intérim soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter par appel conférence;

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et le directeur général et secrétaire trésorier par intérim puissent y participer par voie d'appel conférence.

Adoptée

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h30 heures par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix.

#### **Adoption de l'ordre du jour**

##### **2-Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2020-04-06#01**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Carol-Sue Ash

Et résolu



Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé

Adoptée

### **3- Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2020**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mars 2020** **2020-04-06#02**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a remis, dans les délais requis, à tous les membres du conseil, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2020 et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monique Côté  
Et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2020 soit adopté tel que modifié, à savoir :

Qu'à la résolution numéro 2020-03#02 adoptant l'ordre du jour, un sujet a été retiré, l'adoption devrait se lire comme suit:

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifiée.

Adoptée

#### **4- Période de questions portant exclusivement sur les sujets mentionnés à l'ordre du jour (15 minutes maximum)**

### **5 RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES COMITÉS**

#### **6 FINANCES ET ADMINISTRATION**

##### **6.1-Approbation des comptes à payer** **2020-04-06#03**

Il est proposé par Monique Côté  
Et résolu

Que les prélèvements automatiques au montant de 31 697,46 \$ et les chèques numéros 10388 à 10415 totalisant un montant de 37 724,10 \$ du mois de mars 2020, pour un total de 69 421.56 \$ soient approuvés, certains annulés.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, Daniel Charette directeur général et secrétaire trésorier par intérim certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Daniel Charette  
Directeur général et secrétaire trésorier par intérim



## **6.2-Embauche d'une directrice générale et secrétaire-trésorière**

**2020-04-06#04**

Madame Carol-Sue Ash se retire de la discussion

Attendu que le poste de directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier (ère) a été ouvert aux candidatures;

Attendu que le conseil municipal s'est entendu pour embaucher Madame Carole Barbier ;

Il est proposé par Daniel Bock

Et résolu que

Madame Carole Barbier soit embauchée à titre de directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix à compter du 7 avril 2020;

Les conditions d'embauche de Madame Barbier sont décrites dans un document annexé aux présentes;

Adoptée

## **6.3- Signature des documents municipaux**

**2020-04-06#05**

Madame Carol-Sue Ash se retire de la discussion

Attendu que Madame Carole Barbier est embauchée à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;

Attendu qu'il y a lieu de modifier les signataires autorisés pour les chèques et les autres documents officiels de la Municipalité à la suite à cette nomination;

Il est proposé par Daniel Bock

Et résolu que

Le conseil municipal autorise Madame Carole Barbier à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité ainsi que tous les autres documents nécessaires à l'exercice de ses fonctions;

Et que les personnes autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité soient Monsieur François Gauthier, maire, et Monsieur Daniel Bock, maire suppléant, Madame Carole Barbier, directrice générale et secrétaire-trésorière et Madame Gisèle Prévost, adjointe-administrative.

Adoptée

## **6.4 Représentant autorisé pour les services de Revenu Québec**

**2020-04-06#06**

Madame Carol-Sue Ash se retire de la discussion

Attendu la nomination de Madame Carole Barbier à titre de directrice générale et secrétaire trésorière;

Attendu qu'il y a lieu de nommer les personnes responsables de la gestion des services de Revenu Québec;

Il est proposé par Monique Côté

Et résolu



Que le conseil nomme madame Carole Barbier, directrice générale et secrétaire-trésorière et Madame Gisèle Prévost, adjointe administrative, représentants autorisés pour les services de Revenu Québec.

Adoptée

#### **6.5 Nomination du responsable à l'accès à l'information**

**2020-04-06#07**

Madame Carol-Sue Ash se retire de la discussion

#### **Accès à l'information délégation de pouvoir**

Comme c'est monsieur le maire qui détient le pouvoir en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* de répondre aux demandes effectuées en vertu de cette Loi, il délègue donc ce pouvoir à madame Carole Barbier, la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu

Que madame Carole Barbier directrice générale et secrétaire-trésorière puisse dorénavant répondre aux demandes de production de documents qui seront effectuées en vertu de ladite Loi.

Adoptée à l'unanimité.

Retour de madame Carol-Sue Ash au conseil

#### **6.6 -Délai de paiement de taxes municipales et annulation des intérêts**

**2020-04-06#08**

Attendu que le bureau est fermé en raison du COVID19;

Attendu les recommandations de diverses instances du monde municipal à l'effet d'accorder un délai de paiement des taxes municipales et de ne pas facturer d'intérêts se rapportant aux dites taxes;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu

Qu'

À compter du 23 mars 2020, date d'échéance du premier versement des taxes municipales, un délai de 90 jours soit accordé, sans intérêts pour le paiement du premier versement de taxes. À l'expiration de ce délai de 90 jours les intérêts s'appliqueront sur les soldes impayés rétroactivement au 23 mars.

Adoptée



**6.7 Mandat d'audit et préparation du rapport pour Recyc-Québec**  
**2020-04-06#09**

Attendu qu'il est nécessaire de nommer un auditeur pour la vérification des comptes à présenter à Recyc-Québec pour l'obtention de redevances pour l'année 2019;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu

Que la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. soit mandatée pour l'audit des comptes ci-haut mentionnés pour l'obtention des redevances pour l'année 2019.

Adoptée

**7- TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE**

**7.1 Achat d'un réservoir à diesel pour le camion F150**  
**2020-04-06#10**

Attendu qu'il est nécessaire de faire l'achat d'un réservoir à diesel pour faire le plein de la rétrocaveuse et de l'excavatrice;

Attendu que la municipalité a reçu deux soumissions soit :

Carquest : 1 879.00\$ + 489.99\$ taxes en sus

NAPA : 1 652.85\$ taxes en sus

Il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu

Que le conseil municipal accepte la soumission de NAPA, pièces d'auto pour l'achat d'un réservoir à diesel pour un montant de 1 652.85\$ plus les taxes.

Adoptée

**9- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**  
**2020-0406#11**

il est proposé par Carol-Sue Ash  
Et résolu

Que la présente séance soit levée.

Adoptée

Daniel Charrette,  
Directeur général et secrétaire trésorier  
par intérim

François Gauthier, maire